

## Visite d'une délégation chilienne à Rouen La vieille Europe, modèle du Nouveau Monde ?

C'est avec un plaisir partagé que le Barreau de Rouen a collaboré à la demande de Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Rouen, du 9 au 11 mai dernier, à l'accueil de la délégation chilienne venue en France visiter notre système judiciaire en matière civile et commerciale.

La Cour d'appel avait été en effet chargée d'organiser cette visite qui s'inscrit dans le cadre de l'Euro Social Justice, programme européen de coopération internationale en faveur des pays d'Amérique Latine, le Chili poursuivant avec succès les réformes de ses institutions notamment judiciaires depuis le retour à la démocratie.



L'Histoire nous enseigne que le modèle français créé sous Napoléon avait inspiré, comme dans de nombreux pays en devenir, les rédacteurs du Code civil de la République chilienne adopté en 1855 à l'issue du remarquable travail d'Andrés Bello (1781-1865). Dès lors, quoi de plus normal que nos institutions d'aujourd'hui relèvent le défi de perpétuer cette tradition, celle d'être une source d'exemplarité ?

C'était la tâche à laquelle il nous a été fait l'honneur de participer dans le domaine des procédures civiles et commerciales, sujet des réformes actuelles en discussion au Chili, après que le système pénal ait été profondément modifié.

Au cours de ces trois journées de travail, la délégation composée de magistrats, avocats et membres de l'administration judiciaire du Chili a pu ainsi d'abord pénétrer les principes généraux de la procédure civile française présentée par M. le Premier Président de la Cour d'appel de Rouen, puis ceux de la procédure applicable en matière commerciale par Mme le Président du tribunal de Commerce de Rouen. Elle a ensuite pu assister à des audiences du Tribunal de Grande Instance, puis découvrir l'institution du Juge de l'exécution et celle des huissiers de justice, inconnues au Chili. Après la rencontre organisée à l'Ordre des Avocats du Barreau de Rouen, le rôle et de la mission de l'avocat en procédure civile ont été approfondis lors d'une matinée de formation faite au Cabinet EMO HEBERT & ASSOCIES.

Réciproquement heureux d'avoir ainsi pu concrétiser les liens d'une coopération appelée à se développer malgré les 6.400 Km qui séparent nos pays, nos amis chiliens devaient poursuivre leur périple européen après un passage à Paris.

La qualité de tels échanges ne peut que faire avancer le sujet de la modernisation de la Justice. Et, nous aussi avons à nous ouvrir avec humilité aux expériences de nos partenaires étrangers. Nous ne pouvons que saluer les initiatives qui y contribuent et remercier ceux qui les entreprennent.